

Investissement étranger—Loi

importants qui exigent une attention immédiate en vue d'une solution à bref délai. Ces problèmes concernent l'environnement, les revendications des autochtones, les questions relatives aux transports et les incidences possibles des exportations massives d'énergie sur la stratégie industrielle.

Ces règlements concernant le pétrole et le gaz naturel régissent la prospection et la production pétrolières dans toute région du Canada qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. La région située à 60° de latitude, ainsi que les régions au large des côtes Est et Ouest y compris la baie d'Hudson, y sont englobées. Ils prévoient un régime de permis de bail qui autorise la compagnie qui a passé le bail à contrôler de vastes régions jusqu'au siècle suivant, à peu de frais, même sans y découvrir du pétrole ou du gaz naturel, à moins que des modifications ne soient apportées à ces règlements. Les incidences possibles de ce genre de règlements sur la planification satisfaisante de l'utilisation naturelle nécessaire pour les ressources énergétiques qui existent dans nos régions du Nord.

Peut-être que le taux de redevance prévu dans les règlements pour les régions nordiques constitue l'aspect le plus flagrant de cette politique d'abandon. Un taux de redevance de 5 p. 100 est prévu pour les trois premières années, ce qui est sans précédent dans aucun pays du monde. Après cette période de trois ans la redevance est portée à 10 p. 100. Comparons ce taux maximal de 10 p. 100 aux 16% p. 100 imposés dans les régions côtières des États-Unis, au taux de 20 p. 100 en vigueur en Alaska, qui se trouve aussi au nord que les régions du Nord du Canada, et au taux moyen de 22 p. 100 dans l'Alberta.

La perte de revenu que subira le gouvernement fédéral par suite de ces droits extrêmement bas sera considérable si les découvertes de pétrole et de gaz dans le Nord justifient la construction d'un oléoduc ou d'un gazoduc. L'article du professeur Thompson donne deux excellents exemples des pertes que subiraient les Canadiens si ces taux ridiculement bas restent inchangés. Le premier exemple est celui d'un gazoduc reliant le delta du Mackenzie au Sud du Canada et au marché américain, et dont le débit serait de 4.5 milliards de pieds cubes de gaz par jour. On suppose que le gaz proviendrait en parties égales du Nord de l'Alaska et du delta du Mackenzie.

Le prix utilisé pour les calculs est de 30 c. les mille pieds cubes à la sortie du puits, dans les deux cas. Les droits payables au gouvernement canadien pendant les trois premières années de production seraient de 36 millions de dollars environ par rapport à 144 millions payables à l'État de l'Alaska. Après ces trois années, le gouvernement canadien recevrait 24 millions par an et l'Alaska 48 millions. Sur une période de dix ans, les recettes du Canada provenant du gaz seraient de 276 millions inférieurs à celles de l'État de l'Alaska.

Dans l'exemple que je viens de donner, les conditions atmosphériques, de forage, etc. sont comparables, mais la distance à parcourir du Nord de l'Alaska jusqu'au marché américain est environ du double. Ne semble-t-il pas aberrant qu'une société pétrolière multinationale qui contrôlerait un puits de gaz dans la région de la baie Prudhoe et un autre analogue dans le delta du Mackenzie, soit disposée à payer \$276 millions de plus à l'Alaska qu'au Canada pour une même quantité de gaz, sur une période de 10 ans? Voilà un exemple, parmi bien d'autres, de l'esprit de colonisation du gouvernement fédéral, qui a osé établir ces taux élevés de redevances pour nos ressources non renouvelables. Bien plus, tous les frais de prospection, quels qu'ils soient, peuvent être déduits du revenu.

[M. Harding.]

Le deuxième exemple est celui d'un oléoduc d'une capacité de 1.5 million de barils par jour qui partirait du delta du Mackenzie pour se rendre aux mêmes marchés. On assume que la valeur à la tête du puits est de \$2 par baril, et elle serait beaucoup plus élevée aux prix courants, en conséquence les chiffres devraient être beaucoup plus élevés. Les redevances payables au gouvernement canadien pendant les trois premières années de production seraient de 157.5 millions de dollars. Le même pétrole produit dans le nord de l'Alberta rapporterait au gouvernement provincial, à raison d'un taux de 25 p. 100, des redevances de 787.5 millions de dollars. Après les trois premières années, le gouvernement fédéral percevrait 105 millions de dollars par an contre 262.5 millions pour le gouvernement d'Alberta. Au bout de 10 ans, la différence dans les revenus du pétrole serait de \$1,732,500,000 en faveur de l'Alberta. Cela ne signifie pas que l'Alberta impose à l'heure actuelle des taux de redevance suffisants et aussi justes que ceux que devraient toucher les habitants de cette province pour la vente de cette ressource non renouvelable et précieuse. Ces chiffres démontrent l'insouciance froide des vieux partis à l'égard de nos ressources nationales.

D'après ces chiffres, il est évident que les Canadiens doivent repenser la position de leur pays à l'égard de toute cette question d'énergie et, en particulier, à l'égard des ressources pétrolières et gazières qui relèvent du fédéral. Le potentiel d'immenses quantités de gaz naturel que recèle le seul Nord suffirait à indiquer que l'État doit prendre en charge, planifier et utiliser cette ressource pour satisfaire les besoins énergétiques à long terme du Canada.

Comme d'autres députés de notre groupe ont abordé bien d'autres aspects de la mainmise étrangère, je n'y reviendrai pas. En terminant, toutefois, je voudrais vous signaler que nous subissons actuellement une crise de l'énergie. Le récent conflit au Moyen-Orient n'en est pas le responsable. Il n'a fait que la faire éclater plus tôt. S'il n'existe pas de politique nationale de l'énergie au Canada c'est parce que les gouvernements antérieurs ont craint d'en formuler une. Au cours des ans les libéraux comme les conservateurs ont eu tendance à graduellement intégrer les ressources énergétiques du pays avec celles des États-Unis. Une telle intégration est déjà fort avancée. Même aujourd'hui on saisit l'Office national de l'énergie de recommandations pour que la province de l'Ontario augmente sensiblement ses exportations d'énergie hydro-électriques vers ce pays. Une fois que cette énergie sera intégrée dans le complexe industriel des États-Unis, il deviendra presque impossible à l'avenir de cesser de l'exporter même si notre économie devait en souffrir gravement.

● (1530)

L'engagement à long terme des ressources énergétiques peut avoir une incidence grave sur l'avenir de l'expansion industrielle du Canada. Le Parlement et le Canada doivent tout d'abord établir une planification de base à longue échéance en matière d'énergie à l'échelle nationale avant que nous ne nous engageons à alimenter un autre pays avec nos précieuses ressources non renouvelables. J'espère que le gouvernement actuel prendra des mesures décisives à cet effet au cours des prochains mois.